

Dépôt des dossiers avant
le 31 décembre 2019

Dispositif

«Aide à l'énergie»

Qu'est-ce que «l'aide à l'énergie» ?

C'est une aide financière accordée par le Centre Communal d'Action Sociale de Limonest aux foyers limonois ayant de faibles revenus pour faire face aux dépenses d'énergie et à l'augmentation des tarifs du fuel, gaz, eau et électricité.

125 € par an et par foyer

Les conditions d'attribution :

Cette aide à l'énergie est accordée aux locataires ou propriétaires dont les revenus de 2018 (Avis d'imposition 2019) n'excèdent pas les plafonds suivants :

| Une personne seule | Un couple | Nombre d'enfants ou de personnes à charge |
|--------------------|-----------|---|
| 10.478 € | 15.717 € | 0 |
| 15.717 € | 18.759 € | 1 |
| 18.759 € | 21.970 € | 2 |
| 22.984 € | 26.195 € | 3 |
| 27.209 € | 30.251 € | 4 |
| 31.434 € | 34.476 € | 5 |
| 2.500 € | 2.500 € | Par enfant ou personne supplémentaire |

Le dossier est à retirer en mairie
ou à télécharger sur le site web www.limonest.fr

Renseignements et retrait des dossiers
Centre Communal d'Action Sociale

Hôtel de Ville de Limonest
225 av. Général de Gaulle
69760 LIMONEST
Contact au 04 72 52 57 15

Tout changement de situation survenant
sur l'année 2020 pourra être étudié.